

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par madame Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances le mardi 16 juillet 2024 à 19h00, à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry et Denis Patry, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

Absent : Monsieur Marcel Tringle, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* (RLRQ,c. C-27.1), le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 8 juillet 2024 et déposé aux archives de la municipalité.

Tous les membres du conseil renoncent à cet avis de convocation.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil présents. Il n'y a personne dans l'assistance.

2024-07-87 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Dépôt et adoption des états financiers consolidés de la Municipalité au 31 décembre 2023
6. Deuxième période de questions
7. Clôture de la séance
8. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 5 AOÛT 2024**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et donné dans l'avis de convocation daté du 8 juillet 2024.

**2024-07-88 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31
DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Claudie Levasseur, dépose, séance tenante, le rapport financier 2023 de la municipalité de Saint-Athanase pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport financier lors d'une séance de travail précédent la séance extraordinaire de ce conseil, et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le dépôt et adopte le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, tel que rédigé par les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

QUE le maire, Monsieur Mario Patry, fera rapport sur les faits saillants des états financiers 2023 de la Municipalité et du rapport du vérificateur externe, lors de la séance de ce conseil à se tenir en date du 3 septembre 2024;

QUE le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, tout document se rapportant audit rapport financier;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, à déposer le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 36 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....

M. Mario Patry, maire

.....

Mme. Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.